

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 084-218400109-20240423-029_2024-DE

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 1

Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

04 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

04 avril 2024

N°029_2024

Objet : Vote du compte de gestion 2023 du Budget annexe Lotissement du Castelet

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Emma LEON, maire.

Étaient Présents : Mme LEON Emma, Mr DECUIGNIERES Jacques, Mr LEVANTIS Éric, Mr BARBANT Jean-Charles, Mme HAFAFSA Amelle, Mr DELESCLUSE Thierry, Mr HAYEK Alexandre, Mr GRELET Gérard, Mr MARTIN Vincent, Mme PETIT Laurence, Mme Vincent Laure, Mr SERVIERE Hugues et Mr NERVI Thomas.

Excusés et ayant donné pouvoir : Mme PEREIRA Sandrine

Absents : Mme LOMBARD Lou

Secrétaire de séance : Mr HAYEK Alexandre

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget annexe du Lotissement du Castelet primitif 2023 adopté par le conseil municipal le 04/04/2023,

Mme la maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

M. DECUIGNIERES Jacques, 1^{er} adjoint prend la présidence du conseil municipal et présente cette délibération.

Il expose à l’assemblée municipale les conditions d’exécution du budget annexe du Lotissement du Castelet de l’exercice 2023 en accord avec les réunions de travail budget/finance.

Le compte de Gestion émis par la Trésorerie présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Déficit	139 984.36	
Excédent		276 690.67

M. DECUIGNIERES Jacques explique qu’il n’y a eu aucune dépense ni recette en investissement et fonctionnement cette année. Le déficit d’investissement et l’excédent de fonctionnement sont repris de l’année N-1.

DÉCISION

Le conseil municipal après avoir délibéré **ADOpte** à l’unanimité le compte de gestion de 2023 du budget annexe Lotissement du Castelet.

Mr HAYEK Alexandre
Secrétaire de séance.



Fait à La Bastidonne,
Le 10 avril 2024,
LEON Emma, Maire

La Bastidonne

